

N/REF : 21/01/2026 16H25 C:000003 I:02645
V/REF : AC/C37726
V/Email reçu le Mercredi 21/01/2026 à 16H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CME
IMMEUBLE : LES CHARMILLES -CME
24, AVENUE DU BOIS LABBE
48, RUE FRANC. TANGUY PRIGENT
35000 RENNES

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : 24 AVENUE DU BOIS LABBE - LOGT VACANT SUR PASS AU 10/02 LOGEMENT N°
100571, PORTE N°3013, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRE A L'OBTENTION DU CONSUEL

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 11/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DE 9 AUTRES DOUILLES PLAFOND
REPLACEMENT INTER DIFFÉRENTIEL 40A EN 63A
REPLACEMENT DE L'ALIMENTATION DU TABLEAU DE 10 CARRÉ EN 16 CARRÉ
REPLACEMENT APPLIQUE MURALE CUISINE
REMISE SOUS TENSION
CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/02/26 à 11H29 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique à ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT015-Rempl.applique LED yc tube	2	45,00	45,00
4,00	ELT065-Rempl.douille (E27-DCL,..)	2	20,00	80,00
1,00	ELT071-Rempl.Interrupteur diff.30ma63A	2	100,00	100,00
2,00	ELT088-FP.Fil élect.16x2 alim./ml	2	8,00	16,00
TOTAL H.T.				241,00
T.V.A. a 10,00%				24,10
TOTAL T.T.C.En EURO				265,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.